

ACADEMIE DE NANTES

ETABLISSEMENT :

COLLEGE LA FORESTERIE

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : 2016-2017

Numéro de séance : 6

Date de convocation : mardi 20 juin 2017

Présidence de : Jean-Philippe MONTEIL

Quorum : 13

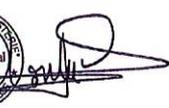
Nombre des présents : 17

Nombre d'absents excusés : 4

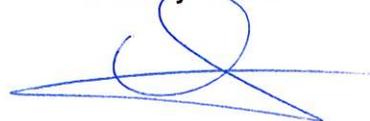
SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Décision Avis Vote Extrait Motion	Page	Numéro d'acte	Pièces jointes	
				désignation	N°
I - Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 30/03/2017.	Avis				
II - Action Éducative					
2-1 Choix des manuels scolaires	Vote		46		
2-2 Rapport annuel du fonctionnement pédagogique 2016/2017	Vote		47	Rapport annuel du fonctionnement pédagogique 2016-2017	1
III - Fonctionnement de l'établissement					
3-1 Indemnité de mission particulière (IMP)	Vote		48	IMP 2016-2017	2
3-2 Bilan de l'utilisation des fonds sociaux	Extrait			Modalités d'attribution des FSC	3
3-3 Autorisation de recrutement des Assistants d'Éducation	Vote		49		
3-4 Bilan financier 2016 du FSE	Extrait				
IV - Affaires budgétaires et financières					
4-1 DBM pour info	Extrait			DBM n°2 pour information	4
4-2 Admission en « non-valeur » d'une créance de cantine	Vote		50		
4-3 Remise gracieuse d'une créance de cantine	Vote		51		
4-4 DBM pour vote	Vote		52	DBM n°3 pour vote	5
4-5 Convention TIPI (télépaiement)	Vote		53	Convention TIPI	6
4-6 Avenant convention d'objectifs et de moyens CD72	Vote		54	Avenant convention CD72	7
IV - Questions diverses					

Signatures

Le Président,  
Jean-Philippe MONTEIL




Le Secrétaire,  
Anthony MOITIE



## PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : mardi 20 juin 2017

Qualité	Titulaires			Suppléants			Signature			
	Nom - Prénom	P	A	E	Nom - Prénom	P		A	E	
Administration	Chef d'établissement	MONTEIL Jean-Philippe	X							
	Adjoint	TOURRETTE Jean-Noël	X							
	Gestionnaire	JOURDAINE Delphine	X							
	CPE	DELAFOSSÉ Pauline	X							
Elus locaux	Conseil Départemental de la Sarthe	LEMONNIER Thlerry			X					
		CANTIN Véronique			X					
	Commune de Bonnotable	GUILLOPE Rose-Marie	X							
Personnalité qualifiée		BUSSON Johnny			X					
<b>Total</b>	<b>8</b>									
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	BLANCHARD Franc	X							
		CHAPRON Madeleine			X	CHEREL Bastien	X			
		GREGOIRE Annabelle	X							
		LEPARC Franck			X	MELLAREDE Julie	X			
		MOITIE Anthony	X							
		STRUGA Benoit			X	MURAIL Jean-Pierre	X			
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de santé	EVRARD Nadine								
		PASQUER Didier								
<b>Total</b>	<b>8</b>									
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	BRECHE Damien	X							
		GIDROL Magdalena								
		BENENATI Gelsomina	X							
		LARDEUX Marie-Laure			X					
		DUMANS Mickael			X					
		CHESNEL Patrick								
	Elèves	MONTORI Lina			X	Lina Nansen				
		JACQUET Lilyan	X							
<b>Total</b>	<b>8</b>									

Personne membre du Conseil d'Administration à titre consultatif :

NOM-Prénom	Qualité	P	A	E	Signature
CRINIER Loïc	Représentant de la communauté de communes Maine Saosnois				
BORDEAU Sylvie	Agent Comptable du Collège la Foresterie			X	

P : Présent  
A : Absent  
E : Excusé

## I. Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'administration du 30/03/2017

### 1. Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 30/03/2017

#### 1.1. Approbation du Procès-Verbal

M. le Principal demande si un membre du Conseil d'Administration a des remarques sur le procès-verbal du Conseil d'Administration précédent.

1.2. Le Procès-verbal du Conseil d'Administration du 30 mars 2017 est donc approuvé à l'unanimité.

## II. Action Educatrice

### 1. Choix des manuels scolaires et utilisation de la dotation globalisée

#### 1.1. Présentation

Mme l'Adjointe-Gestionnaire présente au Conseil d'Administration les demandes des professeurs concernant l'achat de manuels scolaires.

La dotation globalisée des crédits d'état sera utilisée de la manière suivante :

- Achat de série de livres pour le français
- Achat de manuels scolaires papier et numérique, collection complète ou réassortiment de collection (Espagnol 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>, Histoire-Géographie tous niveaux, maths tous niveaux)
- Achat de carnet de liaison pour l'année scolaire 2017-2018
- Paiement de l'application en ligne PearlTrees

#### 1.2. Commentaires

Discussion concernant les problèmes de connexion et les difficultés de lire les ressources disponibles sur l'écran. M. le Principal souligne que les difficultés sont essentiellement liées aux mises à jour qui ne sont pas installées.

#### 1.3. Résultats du vote

Suffrages exprimés :

Pour : 17	Contre : 0	Abstentions : 0	Blancs : 0	Nuls : 0
-----------	------------	-----------------	------------	----------

#### 1.4. Acte n° 46

### 2. Rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique 2016-2017

#### 2.1 Présentation

M. Le Principal présente le rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique pour l'année écoulée. Ce rapport est présenté sous une nouvelle forme, imposée par le rectorat et qui reprend les rubriques suivantes :

- Contexte de l'établissement (indicateurs de pilotage)
- Rappel des objectifs du projet d'établissement et du contrat d'objectifs

- Réalisation (actions essentielles, moyens mis en œuvre)
- Evaluation (résultats aux examens, attestations, vie scolaire, orientation)
- Perspectives (évolution du projet pédagogique et formations à venir)

Ce document est un peu plus court que les années précédentes mais pas encore assez... Le collège a réalisé de nombreuses actions pédagogiques et le projet pédagogique est important et innovant sur plusieurs aspects de la réforme du collège.

M. le Principal rappelle que le collège a participé à la démarche d'auto-évaluation des établissements proposé par M. le Recteur en début d'année scolaire. Cette démarche a permis de faire le point à mi-parcours sur 11 points clés liés au projet pédagogique du collège en lien avec la réforme du collège. Par ailleurs, le collège a participé aussi à la démarche de M. l'Inspecteur d'Académie de la Sarthe sur le diagnostic du collège afin que la direction académique nous accompagne sur l'écriture du contrat d'objectif et une modification du projet d'établissement.

## 2.2 Commentaires

Départ des deux représentants des élèves à 19 H 25

Départ de la représentante de la commune de Bonnétable à 19H35

## 2.3 Résultats du vote

Suffrages exprimés :

Pour : 14	Contre : 0	Abstentions : 0	Blancs : 0	Nuls : 0
-----------	------------	-----------------	------------	----------

## 2.4 Acte n° 47

# III. Fonctionnement de l'établissement

## 1. Indemnité de missions particulières (IMP)

### 1.1. Présentation

M. le Principal présente pour avis au Conseil d'Administration la répartition des missions particulières amenant à verser une indemnité aux professeurs pour l'année scolaire 2017-2018. Il rappelle la dotation initiale qui est de 10,5 IMP (13 125€) et qu'une IMP supplémentaire sera versée dans le cadre de la mission du RUPN (Réfèrent des Usages Pédagogiques Numériques).

### 1.2. Commentaires

### 1.3. Résultats du vote

Suffrages exprimés :

Pour : 14	Contre : 0	Abstentions : 0	Blancs : 0	Nuls : 0
-----------	------------	-----------------	------------	----------

### 1.4. Acte n° 48

## 2. Bilan de l'utilisation des fonds sociaux

### 2.1 Présentation

Mme l'Adjointe-Gestionnaire présente le bilan de l'utilisation des fonds sociaux pour l'année scolaire 2016-2017. Elle présente également le document qui permet d'informer les familles sur les aides possibles pour le paiement des factures du service de restauration ainsi que qu'un document détaillant les étapes dans le traitement des factures de cantine. Ces documents seront accessibles sur le site e-lyco et un exemplaire papier sera distribué à la rentrée à tous les élèves.

## **2.2 Commentaires**

M. le principal fait le constat que trop de familles ne font pas la demande d'aide. Ces documents ont donc été créés pour mieux informer les familles, afin de distribuer au maximum les fonds sociaux disponibles.

## **3. Autorisation de recrutement des assistants d'éducation pour l'année scolaire 2017-2018**

### **3.1 Présentation**

M. le Principal donne la dotation accordée pour la rentrée scolaire prochaine en assistants d'éducation. Elle sera de 4,7 Equivalent Temps Plein, soit 0,1 ETP supplémentaire par rapport à l'année scolaire actuelle.

L'équipe sera fortement renouvelée avec le départ pour d'autres horizons professionnels. Les entretiens de recrutement vont commencer dès le 21 juin. M. le Principal explique la difficulté de recrutement en milieu rural sur ce type de contrat.

### **3.2 Commentaires**

M. le Principal précise sa volonté de recruter du personnel pouvant apporter un soutien scolaire aux élèves dans différentes matières.

### **3.3 Résultat du vote**

Suffrages exprimés :

Pour : 14	Contre : 0	Abstentions : 0	Blancs : 0	Nuls : 0
-----------	------------	-----------------	------------	----------

### **3.4 Acte n °49**

## **4. Bilan financier 2016 du FSE.**

### **4.1 Présentation**

Un représentant des personnels enseignants et d'éducation, qui est le trésorier du FSE, présente le résultat du compte financier du FSE.

### **4.2 Commentaires**

Il est souligné que le FSE participe de manière importante à l'aide des familles les plus en difficultés notamment dans le domaine des voyages.

## **IV. Budgétaire et Financier**

### **1. DBM pour information**

## 1.1 Présentation

Mme l'Adjointe-Gestionnaire présente la décision budgétaire modificative n°2 pour information qui concerne :

- Ouverture des reliquats 2016 sur les crédits globalisés
- Ouverture des reliquats 2016 des fonds sociaux
- Ouverture des crédits globalisés 2017
- Ouverture des crédits des fonds sociaux 2017

## 1.2 Commentaires

## 2. Admission en non-valeur d'une créance de cantine

### 2.1 Présentation

Mme l'Adjointe-Gestionnaire présente l'admission en non-valeur.

Une créance mise en non-valeur n'est pas annulée, elle est simplement gelée laissant aux familles le temps nécessaire de se reconstruire une situation financière plus stable, fiable. Nous demandons la mise en non-valeur la créance de restauration de 204.60 € datant de septembre/décembre 2016 pour une famille traversant une situation difficile, mais qui devrait s'améliorer d'où le choix d'une non-valeur au lieu d'une remise gracieuse.

### 2.2 Commentaires / débat

### 2.3 Résultats du vote

Suffrages exprimés :

Pour :	14	Contre :	0	Abstentions :	0	Blancs :	0	Nuls :	0
--------	----	----------	---	---------------	---	----------	---	--------	---

### 2.4 Acte n°50

## 3. Remise gracieuse d'une créance de cantine

### 3.1 Présentation

Mme l'Adjointe-Gestionnaire présente la remise gracieuse.

Contrairement à la non-valeur, une remise gracieuse éteint définitivement la créance. Nous demandons une remise gracieuse pour une créance de restauration de 147.90 € datant de septembre à décembre 2015.

### 3.2 Commentaires

### 3.3 Résultats du vote

Suffrages exprimés :

Pour :	14	Contre :	0	Abstentions :	0	Blancs :	0	Nuls :	0
--------	----	----------	---	---------------	---	----------	---	--------	---

### 3.4 Acte n° 51

## 4. DBM n°3 pour vote

### 3.1 Présentation

Mme l'Adjointe-Gestionnaire présente la décision Budgétaire Modificative n°3 qui porte sur des prélèvements sur fonds de réserve du service général et du service de restauration et d'hébergement.

32 000 € sur le service général pour achat de mobilier pour la nouvelle disposition des salles après les travaux.

15 852,50 € sur le service de restauration et d'hébergement pour des réparations diverses, achat de produits d'entretien et de matériels. Il y a aussi la remise gracieuse et l'admission en non-valeur votées précédemment.

### 3.2 Commentaires

Demande enseignante d'avoir une vitrine pour exposer le trophée de la coupe du monde de rugby. Mme l'Adjointe-Gestionnaire qu'une solution interne va être étudiée.

### 3.3 Résultats du vote

Suffrages exprimés :

Pour : 14      Contre : 0      Abstentions : 0      Blancs : 0      Nuls : 0

### Acte n° 52

## 5. Convention TIPI

### 5.1 Présentation

Mme l'Adjointe-Gestionnaire présente la nouvelle convention TIPI qui concerne le télépaiement des factures du service de restauration.

Le télépaiement a été mis en place sur le trimestre Avril/juillet 2017. Nous avons enregistré 31 paiements. Le coût estimé par l'agence comptable est de 10 €. L'établissement a budgété 600 € pour l'année.

Cette convention informe que les frais de gestion d'un montant de 0.54 € TTC par transaction reste à la charge de la DGFIP jusqu'au 31/12/2017 au lieu du 31/08/2017 indiqué dans la dernière convention.

### 5.2 Commentaires

### 5.3 Résultats du vote

Suffrages exprimés :

Pour : 14      Contre : 0      Abstentions : 0      Blancs : 0      Nuls : 0

### Acte n° 53

## 6. Avenant convention d'objectifs et de moyen avec le Conseil Départemental de la Sarthe

### 6.1 Présentation

Mme l'Adjointe-Gestionnaire présente l'avenant que le département nous a fait parvenir très récemment. Nous avons présenté et adopté la convention type pluriannuelle de moyens et d'objectifs

fixant les engagements respectifs du département et du collège en matière patrimoniale, numérique et de fonctionnement au Conseil d'administration du 3 novembre 2014. Cette convention était établie du 01/09/2014 au 31/08/2017. Cet avenant prolonge cette convention jusqu'au 31/08/2018

## 6.2 Commentaires

## 6.3 Résultats du vote

Suffrages exprimés :

Pour : 14      Contre : 0      Abstentions : 0      Blancs : 0      Nuls : 0

Acte n° 54

## V. Questions diverses

Les représentants des parents d'élèves ont déposé en date du 16 juin trois questions pour le Conseil d'Administration. Elles sont les suivantes :

### 1) Sera-t-il possible de faire un retour (à la rentrée) suite au bilan pédagogique, sur les EPI et sur l'évaluation des compétences ?

M. Le Principal précise que le bilan est dans le compte rendu du fonctionnement pédagogique. Il souligne également qu'il faut se laisser du temps avant de faire un bilan précis.

### 2) Serait-il possible de préciser avant le contrôle les compétences évaluées ?

La réponse est laissée aux enseignants qui mentionnent le fait que les élèves connaissent au préalable les compétences évaluées. Mais l'évaluation ne repose pas sur les mêmes attentes sur les devoirs notés ou l'évaluation des compétences.

Il est souligné qu'un travail de clarification des modalités de l'évaluation par compétence est prévu en fin d'année.

### 3) Retour suite à la dégradation de vélos dans le local, quelles solutions ont été envisagées ?

M. le Principal mentionne le fait que le local est fermé à clé, ce qui implique que les retardataires n'y ont plus accès. De plus, le local a été réaménagé pour améliorer le stockage.

Question supplémentaire : Les parents d'élèves demande si le projet PECANS allait être reconduit pour la classe de 5ème 3. M. le Principal évoque qu'après concertation, il a été décidé d'arrêter ce projet pour tous les élèves de cette classe. Un courrier sera envoyé aux familles pour les avertir.

Les parents d'élèves demandent si l'autre classe continue. M. le Principal répond affirmativement.

**Fin du C.A. à 20H45**